Département du Nord

Arrondissement de LILLE

Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt six, le douze octobre à 18 heures 30, le Bureau Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à Espace CASADESUS sous la présidence de Ludovic ROHART, pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le , conformément à la loi.

RELEVÉ DE DÉCISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 12 OCTOBRE 2026

Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Arnaud HOTTIN, Léone PIERKOT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Matthieu LESTOQUOY, Olivier VERCRUYSSE, Bernard CHOCRAUX, David DUHAYON, Christophe THIEBAUT, Stéphanie DUFERMONT, Pascal FROMONT, Benjamin DUMORTIER, Xavier GIRARD, Anne WAUQUIER, Régis BUE, Thomas KOLAR, Thierry DEPOORTERE, Jean-Louis DAUCHY, Vinciane FABER, Paul DHALLEWYN, François-Hubert DESCAMPS, Sylvain PEREZ, Stéphanie DERNAUCOURT, Ludovic ROHART, Bruno RUSINEK, Sylvain CLEMENT, José DUHAMEL, Jean MOULLIERE, Nadège BOURGHELLE-KOS, Alain DUCHESNE, Nicolas CUVELIER, Jean-Luc LEFEBVRE

Présents à l'ouverture de la séance :

Titulaires et suppléants présents : 6
Procurations : 2

Nombre de votants : 38

Ont donné pouvoir :

Eric BRUNIN, procuration à Philippe DELCOURT

Thierry LAZARO, procuration à Bernard CHOCRAUX

Absents excusés :

Luc FOUTRY

Secrétaire de Séance : Jean MOULLIERE

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Informations

Conditions de la tenue de la présente réunion

La présente réunion est organisée dans les conditions habituelles, telles que prévues par le Règlement intérieur des Assemblées :
- le quorum est à la moitié des membres,
- les élus peuvent être porteur d'un seul pouvoir

BUREAU

Délibérations votées dans le cadre de la délibération CC_2026_093 du Conseil communautaire du 4 mai 2026

AGRICULTURE

DELIBERATION BC_2026_014 - Convention d'octroi de l'aide complémentaire ARSI à destination des exploitations agricoles en création

Dans le cadre de son Projet alimentaire territorial (PAT), la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT a crée par la délibération CC_2024_284 du Conseil communautaire en date du 16 décembre 2024, et renouvelée par délibération du CC_2026_234 du Conseil communautaire en date du 21 septembre 2026, un dispositif d'aide portant sur une aide complémentaire à l'aide régionale spécifique d'installation (ARSI), au bénéfice des porteurs de projet qui créent leur structure agricole.

L'aide est octroyée sous la forme d'une subvention dans la limite de 8 000€, jusqu'à épuisement de l'enveloppe dédiée.

Pour l'année 2026, il est prévu une enveloppe budgétaire de 24 000 €.

La délibération présente les dossiers préalablement instruit par la Région.

Deux dossiers ont été instruits entre décembre 2025 et juillet 2026.

Au terme de l'instruction, il est proposé au Bureau communautaire d'accorder une subvention aux dossiers suivants :

Structure	Projet	Date installation	Commune	Subventions octroyées (€)
EI Anne-Laure Grévain (l'Herbacée)	Installation d'une ferme florale	01/03/2026	Saméon	8 000 €
EI Dorian Magrammane	Installation d'un élevage canin	01/01/2026	Moncheaux	8 000 €

Il convient de formaliser l'octroi de ces subventions par la signature de conventions, ci-annexées.

DECISION (par 38 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION(S), sur 38 VOTANTS)

Le Bureau communautaire décide de :

- ***D'octroyer les subventions aux structures selon le tableau ci-dessus.***
- ***D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer les conventions relatives à l'octroi des subventions, ainsi que tout document et avenant n'en modifiant pas le fond y afférent.***

SPORTS

DELIBERATION BC_2026_015 - Subvention association "Les Amis de Paris-Roubaix" – stèles Sean Kelly et Roger De Vlaeminck

L'association « Les Amis de Paris-Roubaix » envisage la réalisation de deux stèles à Orchies afin de valoriser les parcours sportifs de deux coureurs emblématiques de la course Paris-Roubaix, Sean Kelly et Roger De Vlaeminck.

À ce titre, l'association sollicite la Ville d'Orchies et la Communauté de communes Pévèle Carembault afin qu'elles contribuent chacune au financement du projet à hauteur d'un tiers des dépenses prévisionnelles.

L'association assurera la prise en charge et le règlement de l'intégralité des dépenses liées à la réalisation des deux stèles.

Il est donc proposé que la Communauté de communes octroie une subvention de 1 091 € à l'association.

DECISION (par 38 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION(S), sur 38 VOTANTS)

Le Bureau communautaire décide de :

- ***De verser une subvention de 1 091 € à l'association « les Amis de Paris-Roubaix », pour la réalisation des deux stèles des coureurs cyclistes Sean Kelly et Roger De Vlaeminck.***
- ***D'autoriser le Président, ou son représentant à signer, tout document afférent à ce dossier.***

GESTION DES EAUX

DELIBERATION BC_2026_016 - Octroi d'une subvention à l'association CAT NAT Wannehain

L'association CAT NAT WANNEHAIN agit en faveur de la défense des sinistrés en matière de retrait gonflements argileux. Par ses actions, elle contribue à améliorer la connaissance autour du système de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Pour aider l'association à continuer ses actions, il est proposé de verser une subvention de 1 500 € à l'association CAT NAT Wannehain.

DECISION (par 38 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION(S), sur 38 VOTANTS)

Le Bureau communautaire décide de :

- ***D'octroyer une subvention de 1 500 euros à l'association CAT NAT WANNEHAIN.***
- ***D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document y afférent.***